

## ARRETE MUNICIPAL

### Portant réglementation de la pratique sportive du canyoning dans les Gorges du Chassezac

**Le Maire de la Commune de Prévenchères**

VU le code général des collectivités locales, notamment ses articles .L2212-1 et L2212-2, L2212-4

VU l'arrêté municipal N°11/2015 du 11 mai 2015,

Considérant que la réouverture de la zone comprise entre le repère G et le repère H à la pratique du canyoning était soumise à la réalisation de travaux de sécurisation.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles en vue de préserver la sécurité publique

Considérant la réalisation des travaux de sécurisation du lieu-dit « La Rajole » suite à l'accident mortel par noyade intervenu le samedi 9 mai 2015,

Considérant que ces travaux permettent aux pratiquants un évitement complet de la zone dangereuse où a eu lieu l'accident du 9 mai 2015 ;

### ARRETE :

Article 1 : La pratique du canyoning dans les gorges du Haut Chassezac est à nouveau autorisée entre le sentier vert (lettre repère G) et le sentier rouge (lettre repère H) à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 : Mesures de publicité :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au niveau des départs des sentiers d'accès au canyon notamment au niveau du parking du belvédère de la Garde Guérin.

Un exemplaire de cet arrêté sera par ailleurs notifié aux principaux utilisateurs du site ainsi qu'aux deux fédérations françaises d'escalade et de spéléologie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour exécution à :

- Monsieur le préfet de la Lozère,
- Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Villefort,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Monsieur le chef du service interministériel de défense et de protection civile,

*Certifié exécutoire :*

*Publié le : 09/07/2015*

*Transmis à la Préfecture le : 10/07/2015*

Fait à Prévenchères, le 09/07/2015

Pour Le Maire absent,

Le premier adjoint : Guy CHARDES

